

PROCES-VERBAL DE DIVISION

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre.

Je soussigné, **Vincent LESCEUX**, Géomètre – Expert (040810), diplômé Géomètre-Expert Immobilier, légalement admis et assermenté près le tribunal de 1^{re} Instance séant à Nivelles, agissant au nom de la **Société JOCAVI srl**. dont le siège social est situé Rue du Sclage, 1A à 1470 Bousval-Genappe et le bureau Route de Genval, 29a à 1380 Lasne (02/633.47.00).

Déclare avoir procédé à la division de la parcelle :

*Commune de Villers-la-Ville
Division 2 - Section F
Parcelle 38y
Rue du Berceau – Rue Lorrain*

Vu le plan cadastral actuel et la situation terrain.

Vu l'atlas des chemins.

Vu le Pv de mesurage du Géomètre LEDOUX daté du 21/01/2014 (réf.)

Avoir défini, les coordonnées relatives des points nommés au plan ci-joint.

Déclare avoir divisé la parcelle en vue de créer 2 lots :

LOT 1

Délimité par les points nommés au plan ci-joint : **1 à 13**

Pour une contenance de :

7 ares 86 centiares

LOT 2

Délimité par les points nommés au plan ci-joint : **12 à 17**

Pour une contenance de :

5 ares 24 centiares

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de division à Lasne à la date que dessus.

Vincent LESCEUX

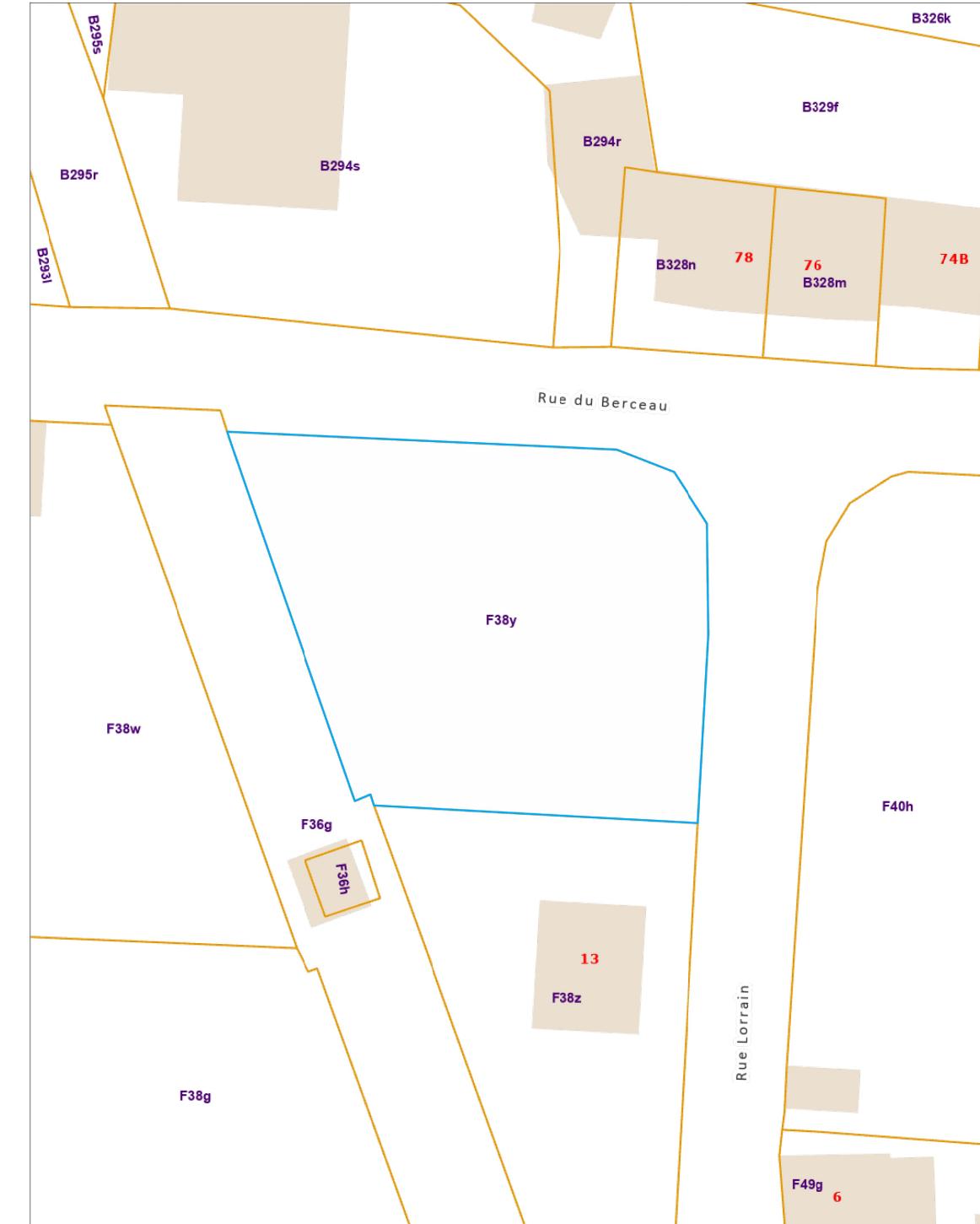
N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.
En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il y a lieu de référer aux règlements émanant et à émaner des autorités compétentes.



Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
VILLERS-LA-VILLE 2 DIV/MARBAIS/

Situation la plus récente
Fait le 12/11/2025
Échelle : 1:500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme reprise dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régional) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



Plan de division
 Commune de Villers-la-Ville
 Division 3 Section F
 Parcelle 38y
 Rue du Berceau - Rue Lorrain
 échelle : 1/300

Les limites de propriété et les alignements sont présumés et reconstitués suivant la situation existante, la situation cadastrale et les plans mentionnés.
 - PV de mesurage du Géomètre LEDOUX daté du 21/01/2014 (réf.). Il y a une différence de 4,8 à 13cm sur les coordonnées, la division et l'implantation de la maison est faite suivant les bornes mesurées.

B/294s

B/294r

B/329f

n°78

n°76

B/328n

B/328m

n°74b

Rue du Berceau (chemin n°40)

